

FIGURE LOCALE

René Thorgue, inlassable passeur d'Histoire

« Lorsque l'on m'a appris la nouvelle par téléphone, j'ai essuyé une larme. Aujourd'hui encore, j'ai du mal à y croire. » Officialisée en décembre, la nouvelle qui bouleverse tant René Thorgue, c'est sa nomination au grade de Chevalier de la Légion d'honneur. Sous peu, l'Annonéen de 93 ans recevra sa distinction. Une médaille bien méritée pour cet homme de convictions, entré dans la Résistance en 1943 alors qu'il travaillait à la carrosserie Besset. La vie à Annonay pendant la guerre, la présence de la Kommandantur nazie et surtout celle des miliciens locaux, peu de personnes en parlent

aussi bien que René Thorgue, président de la section locale de l'Association des anciens combattants de la Résistance. « Autour d'Annonay, nous étions environ 200 résistants en 1944. Notre commandement était situé au Monestier, village stratégique en cas de repli. On distribuait des tracts en ville et on préparait des actions. » La plus célèbre d'entre elles fut la libération d'un train rempli d'hommes et de femmes promis aux camps de la mort. La nuit du 3 août 1944, René Thorgue participe au détournement du train en gare de Peyraud vers Annonay. Après d'intenses combats, 67 déportés sont libérés. Chaque année, René Thorgue participe à la commémoration de cet acte de bravoure, ainsi qu'aux autres cérémonies du souvenir. Toujours bon pied bon œil, il parcourt écoles, collèges et lycées pour faire vivre le devoir de mémoire. « J'aime raconter mon histoire et répondre aux questions des jeunes. Auprès d'eux, j'insiste sur la liberté, qui n'est jamais définitivement acquise. » Cet inlassable message de paix, René Thorgue le portera désormais en tant que Chevalier de la Légion d'honneur !



René Thorgue (à droite sur la photo) participe activement aux cérémonies patriotiques, comme ici celle du 6 juin 1944, date de la Libération de la ville, à laquelle il a participé. Une plaque, Poste Levert, honore ce fait d'arme important de l'histoire d'Annonay.

DÉFI

Trois jours pour aller au bout d'elles-mêmes

Trois ans de préparation, de communication, de levée de fonds pour trois jours de compétition à l'autre bout du monde. C'est le défi un peu fou qu'ont relevé deux Annonéennes en participant en novembre dernier au Raid 100% féminin des Alizés, organisé en Martinique. Stéphanie Duranton et Mélanie Cipro, membre de l'Annonay jogging club, accompagnées d'une troisième coéquipière venue d'Orléans et trouvée en dernière minute suite à la blessure d'une membre de l'équipe, sont allées jusqu'au bout d'elles-mêmes au terme de cette incroyable aventure. « Le raid des Alizés est une course par équipe de trois jours avec des épreuves de course à pied, canoë, kayak, trail dans la forêt et VTT. On dormait sous la tente et on se réveillait entre 4h et 6h du matin. Nous étions bien préparées avec trois entraînements par semaine au sein de l'Annonay jogging club, mais c'était vraiment un raid très exigeant. On a vécu quelques jours d'une incroyable intensité », raconte Stéphanie Duranton, qui insiste aussi sur tout le travail réalisé en amont par les Annonéennes pour faire connaître et financer leur projet. « Sans sponsor au départ de notre aventure, nous avons cherché des moyens de financement pendant trois ans pour participer à ce raid qui nous tient à cœur car il est une magnifique vitrine pour le sport féminin ». Organisation d'événements, financement participatif sur internet, recherche de sponsors locaux, « les Baroudeuses » comme elles se sont appelées, n'ont pas chômé pour se donner les moyens de vivre leur rêve et par la même aider l'association ANDAR, qui lutte contre l'arthrite rhumatoïde.

Sportives accomplies, battantes et solidaires, les Annonéennes Stéphanie Duranton et Mélanie Cipro peuvent être très fières d'elles !



VARAGNES BEAUREGARD

De nouveaux arrêtés de circulation

Deux décisions ont récemment été prises par la Ville d'Annonay pour sécuriser les flux de circulation dans les secteurs de Varagnes et de Beauregard. La portion circulaire du chemin de Varagnes, entre le chemin des Seux et la rue Seguin, est située « hors agglomération » au sens du code de la route. Cependant, la circulation y est désormais limitée à 50km/h en raison du nombre important d'habitations qui la bordent.

La partie haute du chemin de la Croze, très étroite, n'est maintenant accessible qu'aux riverains. La circulation de transit y est interdite. Ces deux nouveaux règlements font l'objet d'arrêtés municipaux.